

Les poubelles

Utilisez des poubelles de métal ou de plastique, solides et pourvues de couvercles bien étanches. Il peut être nécessaire de maintenir les couvercles bien fermés au moyen d'élastiques de caoutchouc solides. Utilisez un dispositif (corde, support, etc.) de façon à ce que la poubelle ne puisse être basculée. Conservez les poubelles dans un coffre pourvu d'un couvercle à charnière suffisamment lourd ou muni d'un dispositif de fermeture (cadenas, etc.). Certains animaux sont futés !

Changez vos habitudes. La plupart des petits mammifères étant nocturnes, ne sortez les poubelles que le matin de la journée prévue pour l'enlèvement des ordures, plutôt que le soir précédent. Pour diminuer l'odeur, lavez régulièrement les poubelles et mettez du naphthalène (boule à mites) dans le fond.

Les mangeoires d'oiseaux

Suspendez les mangeoires d'oiseaux à l'aide d'un long fil métallique d'un diamètre réduit. On peut aussi installer un cône inversé, soit au-dessus de la mangeoire lorsqu'elle est suspendue, ou sur le poteau lorsque la mangeoire est ancrée dans le sol. Ce cône doit être mobile afin de ne pas laisser de prise aux animaux. La mangeoire doit être installée à au moins un mètre et demi du sol et à trois mètres de tout endroit d'où un écureuil pourrait s'élancer : branche d'arbre, rampe de perron, cabanon, toit, etc. On peut également se procurer des mangeoires dites anti-écureuils.

Les arbres, bulbes et potagers

Installez un grillage métallique (à poulailler) au-dessus des bulbes à la surface du sol. Vous pouvez utiliser ce grillage pour confectionner un panier avec des côtés d'environ 10 cm de hauteur. Prenez soin de le placer à l'envers au-dessus des bulbes avant de les recouvrir de terre. Les animaux ne pourront ainsi les atteindre, ni par les côtés ni par le bas. Les grillages ne nuisent pas aux bulbes, les jeunes pousses croissent tout simplement à travers le grillage. Après la plantation des bulbes, on peut étendre un paillis composé de matière piquante et irritante comme des aiguilles de pin séchées ou des rameaux d'épinette. Cela peut avoir un effet dissuasif sur les écureuils qui désiraient creuser autour des bulbes.

Protégez le bas des arbres à l'aide d'un cylindre de grillage d'une hauteur de 50 cm, dont une partie d'une dizaine de centimètres sera enfouie dans le sol. Protégez les potagers en les clôturant à l'aide d'un grillage métallique de 100 cm, dont une partie (de 15 à 30 cm) est enterrée dans le sol et pliée en L vers l'extérieur (40-50 cm).



Source : sepaq

En dernier recours...

Plutôt que de tuer ou de capturer un animal importun, il est préférable de le dissuader d'avoir accès à des endroits inadéquats.

Lorsque toutes les techniques d'exclusion et d'effarouchement ont été utilisées sans succès et que les animaux causent tout de même des dommages à vos biens, il est possible de prélever les animaux au moyen de pièges mortels ou encore d'abattre ces derniers. Toutefois, il faut éviter de mettre des pièges près des mangeoires puisque des oiseaux peuvent s'y prendre accidentellement. De plus, en milieu urbain, il est déconseillé d'utiliser des pièges mortels, car il est très risqué d'y capturer des animaux domestiques tels que les chats et les petits chiens.

Si l'une de ces méthodes est envisagée, il est fortement conseillé de consulter les firmes spécialisées ou l'association de piégeurs de votre région. De plus, quelle que soit la méthode utilisée, assurez-vous de respecter la réglementation appropriée puisque plusieurs lois encadrent ces pratiques :

- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
- Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs
- Loi canadienne sur les produits antiparasitaires
- Loi sur les pesticides
- Loi sur la qualité de l'environnement
- Règlements municipaux

Ne pas relocaliser !

Dans tous les cas, il est fortement déconseillé de relocaliser les petits mammifères urbains loin de leur lieu de capture. Lorsqu'un animal est déplacé d'un milieu où il trouvait nourriture et abri, et que ceux-ci demeurent encore accessibles, ce n'est qu'une question de temps pour qu'un autre animal ne vienne prendre la place de l'animal déplacé. Le problème n'est donc pas réglé à la base et ce n'est qu'un éternel recommencement.

Tous les spécialistes s'entendent pour dire qu'il faut éviter de relocaliser les animaux, même si ceux-ci ont l'air en bonne santé. En effet, chaque déplacement d'animaux sauvages est associé au risque d'introduire de nouvelles maladies ou de nouveaux parasites dans une région où ces derniers sont absents, ce qui peut avoir des conséquences néfastes importantes pour la santé publique, l'agriculture ou la conservation des espèces menacées.

Pour information sur les animaux importuns : www.mrnf.gouv.qc.ca/fr/animaux-importuns

Les animaux importuns



en milieu urbain



Des citadins à part entière !

Bien que les villes soient habituellement considérées comme des milieux inhospitaliers pour la faune, plusieurs petits mammifères ont élu domicile dans les habitats construits par l'homme.

Si personne n'est surpris d'apprendre qu'on peut y trouver des écureuils, des souris et des rats, on s'étonne souvent d'y rencontrer des ratons laveurs, des mouffettes, des marmottes, des renards et des chauves-souris.

Par leurs activités, ces petits citadins à part entière peuvent provoquer des situations problématiques pour notre mode de vie.



L'abondance de ressources

Les milieux urbains regorgent de ressources intéressantes pour ces petits animaux dits « nuisibles ». Mais ils ne sont pas là par hasard ! Involontairement, nous leur fournissons souvent aliments, abris et sécurité.



- Les poubelles et les déchets ménagers offrent aux animaux un garde-manger bien rempli, et ce, tout au long de l'année ;
- Les dessous des perrons, des cabanons et des garages offrent des abris convenables pour donner naissance aux petits et pour y passer l'hiver, d'autant plus que les grands prédateurs naturels des petits mammifères sont absents des grandes villes ;
- Les entretoits et les greniers sont aussi des refuges intéressants et certains animaux peuvent être tentés d'y ronger, entre autres, les fils électriques.

Heureusement, plusieurs solutions sont possibles afin de cohabiter en harmonie avec ces animaux urbains.

Par ailleurs, puisque certaines espèces peuvent être porteuses de maladies transmissibles à l'humain, comme la rage, il faut éviter de leur toucher.

La rage

Si vous êtes exposé à la salive d'un animal sauvage, nettoyez immédiatement la partie exposée à grande eau et au savon, puis contactez sans tarder le service Info-Santé en composant le 811 pour qu'une évaluation du risque soit effectuée par un professionnel de la santé. De plus, assurez-vous auprès de votre vétérinaire que vos animaux de compagnie sont adéquatement vaccinés contre la rage. Et si l'un d'eux y est exposé, contactez immédiatement le bureau de l'Agence canadienne d'inspection des aliments au 1 800 442-2342.



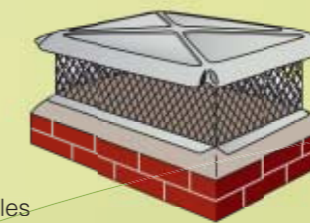
Des solutions dissuasives

Il est facile de prendre plusieurs mesures simples pour éloigner les petits animaux nuisibles. Puisque ceux-ci sont dépendants des ressources qu'ils trouvent autour de nos maisons, restreindre l'accès à ces ressources règle souvent la majorité des désagréments. Ils iront donc chercher abris et nourriture... ailleurs que dans votre cour !

L'entretoit et la cheminée

Bloquez toutes les ouvertures avec du grillage métallique solide à mailles de 1 cm. Avant de fermer les issues, on doit veiller à ce qu'aucun animal, y compris les bébés, ne soit à l'intérieur, sinon ses tentatives pour sortir pourront causer des dégâts importants. Taillez les arbres situés à proximité des bâtiments de façon à conserver une distance de plus de trois mètres de ceux-ci, afin d'empêcher les animaux de les atteindre. Un grillage n'empêche pas l'animal de grimper dans l'arbre, mais il empêche les lièvres et les lapins de ronger l'écorce.

Couvrez l'embouchure de la cheminée avec du grillage à mailles de 1 cm ou avec un capuchon spécialement conçu à cette fin. Celui-ci ne doit pas permettre l'accumulation de feuilles et occasionner le blocage de la cheminée.



Les bâtiments, cabanons et perrons

Fermez adéquatement tous les accès au bâtiment (portes, fenêtres) et bloquez toutes les ouvertures avec du grillage métallique; utilisez du grillage à mailles de 5 cm contre les ratons, marmottes et mouffettes, et de 1 cm contre les écureuils. Empêchez l'accès au dessous des bâtiments et des perrons avec du grillage métallique dont une partie (15 cm de profond) est enterrée dans le sol et est pliée en L vers l'extérieur (40-50 cm).

